



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 029
Séance du 13 mars 2026

Demande de subvention au Conseil Régional et autorisation de conventionnement : Appel à projets 2026/2027- Accéder à l'Enseignement Supérieur

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention au Conseil Régional et autorisation de conventionnement : Appel à projets 2026/2027- Accéder à l'Enseignement Supérieur, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Demande de subvention au Conseil Régional et autorisation de conventionnement :

Appel à projets 2026/2027 « Accéder à l'enseignement supérieur »

Le projet « Accéder à l'enseignement supérieur » a pour finalité de permettre à des demandeurs d'emploi d'obtenir **un diplôme équivalent au baccalauréat** ou la capacité en droit. Le financement régional porte sur des actions de formation susceptibles d'ouvrir à compter de **septembre 2026**.

Dans ce cadre, l'Université d'Artois répond chaque année à l'appel à projet en valorisant le dispositif du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), diplôme national équivalent au baccalauréat. 2 parcours sont proposés : le DAEU A, à dominante littéraire, et le DAEU B, à dominante scientifique.

La formation est dispensée en présentiel sur plusieurs sites de l'Université (Arras, Béthune, Douai et Lens) ainsi qu'en enseignement entièrement à distance. Depuis 2025/2026, le DAEU A est également accessible en alternance.

Au titre de l'année 2024/2025, dont le bilan est joint, **381 stagiaires** étaient inscrits en DAEU à l'Université d'Artois, **dont 190 demandeurs d'emploi** issus de la Région Hauts-de-France. Parmi ces derniers, 38 avaient choisi la modalité d'enseignement à distance.

Les résultats observés à l'issue de la formation témoignent de son efficacité : parmi les diplômés, 78 % poursuivent des études post-baccalauréat, 7 % accèdent à un emploi, plus de 2 % créent leur entreprise et seuls 12 % demeurent en recherche d'emploi.

Par ailleurs, l'analyse des données ANOTEA communiquées par le Conseil Régional des Hauts-de-France fait apparaître un niveau de satisfaction élevé des stagiaires, avec une note moyenne globale de **4,6 sur 5** pour l'année 2024/2025.

Pour 2026/2027, la subvention régionale sollicitée permettra de financer la formation de 180 demandeurs d'emploi inscrits en DAEU, à l'instar de l'exercice précédent.

Montant global du projet : 790 252,83 €

Montant de la subvention demandée à la Région : 378 000 €

Nombre de stagiaires : 180

Volume horaire d'enseignement : 54 000 heures

* Ce projet n'inclut pas les partenariats mis en place avec les Unités Pédagogiques Régionales (Rectorat de Bordeaux, Grand Ouest, Lille, PACA, Paris) pour dispenser le DAEU auprès du public en détention.



La formation
continue
à l'université

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Rapport d'activité

Appel à projets Région Hauts-de-France « Accéder à l'enseignement supérieur »

Exercice 2024/2025



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



Région
Hauts-de-France

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE DAEU : UN DISPOSITIF EN CONSTANTE EVOLUTION	4
Le DAEU : un dispositif favorisant l'inclusion.....	4
Le DAEU : un dispositif favorisant la réussite.....	5
Le DAEU : un dispositif favorisant la projection.....	6
Le DAEU : un dispositif favorisant l'insertion.....	7
Bilan quantitatif et qualitatif du DAEU pour l'année universitaire 2024-2025	9
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	18

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'appel à projets « Accéder à l'Enseignement Supérieur » lancé par la Région Hauts-de-France, l'Université d'Artois a la chance de bénéficier d'une subvention dédiée à financer la reprise d'études des demandeurs d'emploi dans le cadre du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

Le DAEU constitue un diplôme national reconnu comme équivalent au baccalauréat. Il offre ainsi la possibilité de reprendre un parcours d'études supérieures et d'accéder à de nombreux concours administratifs de catégorie B. Au-delà de son rôle de certification académique, il représente également un véritable levier de promotion sociale et un outil de retour à l'emploi, particulièrement précieux pour des publics ayant connu des ruptures dans leur parcours ou se trouvant en situation de fragilité.

Depuis sa création en 1994, l'université d'Artois n'a cessé de faire évoluer la formation. Les transformations ont porté aussi bien sur son organisation et ses modalités pédagogiques que sur ses contenus, tout en respectant les exigences définies par le décret. L'objectif reste constant : offrir un accompagnement de qualité et créer les conditions les plus favorables possibles pour conduire chaque stagiaire vers la réussite.

LE DAEU : UN DISPOSITIF EN CONSTANTE EVOLUTION

En 2024, l'université d'Artois a fêté les 30 ans du DAEU au cours d'une cérémonie de remise des diplômes tout à fait particulière. Au-delà du passage traditionnel des diplômés, plusieurs événements ont marqué cet anniversaire : un spectacle joué par des stagiaires du DAEU, plusieurs témoignages dont une famille complète, du grand-père aux petits enfants, ayant obtenu le DAEU à l'université d'Artois, un bref historique des étapes clés de cette formation. Tout ceci devant une assemblée nombreuse, composée des diplômés 2022-2023 et de leurs familles mais aussi de l'ensemble des équipes pédagogiques, composées en majorité de professeurs certifiés et agrégés, qui ont œuvré à la mise en place de ce dispositif depuis 1994 à l'université. Cette manifestation a été orchestrée par le responsable pédagogique du DAEU, Stéphane Lecomte, PRCE de Physique à la Faculté Jean Perrin de Lens et Nathalie Succetti, coordinatrice administrative du DAEU pour l'ensemble des pôles de l'université.



Le DAEU : un dispositif favorisant l'inclusion

Depuis plusieurs années, nous nous sommes efforcés de rendre le DAEU plus accessible aux publics et plus en phase avec les contraintes auxquelles sont confrontés ces derniers.

Ainsi, après plusieurs années d'expérimentation du DAEU Ruralelearning en présentiel, mis en œuvre conjointement avec l'AROFESSEP sur les territoires enclavés à l'instar de St Pol, nous nous sommes acheminés progressivement vers la mise en place d'un DAEU en EAD, couplé à un parti-pris en faveur des innovations pédagogiques (scénarisation des cours, approche compétences, diversification des matériaux pédagogiques, possibilité d'autoévaluation au fil des séances, etc.). Le DAEU à distance connaît un succès certain : les inscrits sont en hausse depuis l'expérience des confinements. Ce DAEU à distance reste une solution pour un ensemble

de publics dits empêchés : les personnes résidant au sein de territoires enclavés à l'instar de St Pol, ou encore les publics en situation de handicap, publics vis-à-vis desquels l'Université d'Artois et la FCU Artois accordent une importance et des moyens grandissants depuis plusieurs années.

Outre les publics demandeurs d'emploi, le DAEU accueille des personnes sous-main de justice, vis-à-vis desquelles nous assurons un suivi pédagogique en étroite collaboration avec les UPR. A l'heure actuelle, nous travaillons avec de nombreux UPR au niveau national : Lille, notre partenaire historique, le Grand-Ouest, Provence Alpes Côte d'Azur, Ile-de-France et plus récemment Bordeaux qui a également rejoint nos rangs. L'UPR Grand-Est s'est rapprochée de nous sur le sujet, notre proposition étant une solution en distanciel « améliorée » avec un contrôle continu et des évaluations régulières des auditeurs. Nous avons mis en œuvre une plateforme nationale exclusivement développée pour le DAEU en milieu empêché, plateforme créée et gérée par le proviseur adjoint de l'UPR de Lille que nous avons accueilli au sein de notre équipe pédagogique de la FCU de l'Université d'Artois. Durant l'année universitaire 2024-2025, 162 stagiaires relevant des UPR ont été accueillis sur la plateforme dédiée dont 45 (soit plus de 21 % de l'effectif) relevant de l'UPR de Lille.

Le DAEU : un dispositif favorisant la réussite

Partant du postulat que le DAEU s'adresse majoritairement à un public fragilisé, que ce soit suite à des événements familiaux, personnels ou des ruptures scolaires pouvant avoir plusieurs origines, les équipes pédagogiques de l'université d'Artois ont toujours eu à cœur de proposer des activités pédagogiques adaptées.

C'est d'ailleurs dans cette optique que la direction du DAEU a proposé aux six enseignants « responsables matières » (qui ont en charge la coordination des vacataires pour leur matière sur les 4 pôles) et à son personnel administratif de se faire accompagner par le CETIP (CEntre de Transformations et d'Innovations Pédagogiques) pour engager une démarche réflexive sur ce dispositif de formation dans le but d'améliorer les apprentissages des auditeurs et leur réussite.

Cette démarche a permis la montée en compétence de tous au sens de Belanger qui, dans la démarche Scholarship of Teaching and Learning (SoTL), caractérise un professionnel compétent comme étant « en mesure d'agir efficacement et avec confiance dans des situations d'enseignement complexes, multiples et changeantes » (Bélanger, 2010). Cette réflexion a abouti, à la mise en place de 2 innovations majeures dans la formation : une transformation de la formation en Approche Par Compétences (APC) et la création du PACCT (Parcours Autonomie Culture Citoyenneté Travail). Certaines actions du PACCT s'incluent donc progressivement dans les enseignements qui se transforment car les actions du PACCT ne peuvent fonctionner que si les étudiants comprennent à quoi elles leur servent. Au sein de chaque cours et pour chaque dispositif d'enseignement, il s'agit de faire le lien entre ce qui est proposé aux stagiaires dans le PACCT, en quoi cela peut les aider dans leurs apprentissages et leur implication lors de l'année du DAEU. En Sport par exemple, il ne s'agit pas d'exercer simplement une activité sportive (Grande Cause Nationale 2024) pour elle-même mais

d'améliorer la confiance en soi ou le lien social entre les auditeurs ou encore leur capacité à travailler en groupe. Dans cette logique, une partie de la séance est consacrée à ce que les stagiaires ont appris et comment ils peuvent s'en servir au quotidien.

Première formation universitaire labellisée dans son entièreté par le Cetip, le DAEU bénéficie en outre d'une labellisation EuraLens.

Le DAEU : un dispositif favorisant la projection

Le PACCT, module pluri disciplinaire, a comme objectif de permettre aux auditeurs de construire l'après DAEU afin qu'ils s'inscrivent dans un projet de développement professionnel et personnel. Les cours du PACCT sont en cohérence autour d'objectifs communs : augmenter son estime de soi, créer des liens sociaux qui permettront de trouver du soutien et de travailler ensemble, identifier pourquoi on fait le DAEU et pour faire quoi ensuite, créer une palette d'outils méthodologiques qui sont réutilisables dans toute activité d'apprentissage.

Les modules proposés dans le cadre du PACCT sont les suivants :

- Parcours « compétences attitudinales (15h) : CV+ entretien + sophrologie
- Cours des outils pour réussir (9h) : Présentation du service santé, de la bibliothèque Universitaire, appropriation d'une méthodologie d'apprentissage pour une efficacité dans ses apprentissages sur du long terme
- Cours de sport (14h)
- Atelier à la carte en fonction du projet professionnel (3h) : Parcoursup, poursuite de formations hors Parcoursup ou recherche d'emploi directe
- Accompagnement individuel CAP Avenir pour l'orientation

Orienté vers l'apprentissage des soft skills, le module de développement des compétences attitudinales, comme le PACCT de manière plus générale, contribue à développer chez nos stagiaires des codes sociaux et comportementaux leur permettant de mieux appréhender les compétences recherchées sur le marché du travail. Le PACCT contribue ainsi à une plus grande employabilité des stagiaires, d'autant que comme le remarque France Travail, « des entreprises ont fait le choix d'abandonner le CV dans leur processus de recrutement au profit d'une sélection des candidats basée sur les compétences comportementales et la personnalité ».

L'évaluation du PACCT consiste en une présentation orale, en présentiel ou en vidéo, de son projet professionnel réalisée devant un binôme enseignant-conseiller formation. Une occasion de mettre en mots les compétences acquises à travers ce module et de mettre un point final à son DAEU en se projetant sur l'après.

En parallèle, le travail sur le PACCT a permis de tisser un lien plus rapproché avec le service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université. Les stagiaires du DAEU peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement réalisé par une conseillère de ce service. Les stagiaires ont également la possibilité de participer aux journées d'immersion organisées à l'université,

dans l'hypothèse d'une poursuite d'études universitaires. Il leur est possible de réaliser des périodes en immersion professionnelle par le biais de stages.

Enfin, nous pouvons saluer l'esprit d'initiative qui anime notre équipe pédagogique puisque l'année 2024-2025 a marqué la mise en place d'activités de « team-building » de type escape game ou quizz mais aussi de plusieurs sorties culturelles : Musée du Louvre-Lens, Mémorial de Vimy, Coupole Centre d'Histoire et Planétarium 3D.



Le DAEU : un dispositif favorisant l'insertion

Afin de répondre au mieux aux souhaits professionnels des stagiaires, les équipes de l'université proposent une large palette d'options :

- pour le DAEU A : Histoire, Géographie, Problème du Monde Contemporain (PMC), Economie, Mathématiques, Droit, Philosophie, Gestion Administrative, Comptabilité, Découverte du Travail Social
- pour le DAEU B : Physique, Chimie, Biologie, Anglais, Mathématiques Approfondies

Il est à noter que plusieurs universités, par souci d'économie, ont drastiquement limité les options qu'elles proposaient dans le cadre du DAEU. Ce n'est pas la volonté de l'université d'Artois qui en a d'ailleurs ajouté de nouvelles cette année, dans le cadre du passage à l'alternance de la formation.

En effet, toujours dans cet esprit d'amélioration continue du dispositif, et afin de permettre aux stagiaires d'acquérir une expérience tout en percevant une rémunération, les équipes pédagogiques ont œuvré cette année à la migration du DAEU en apprentissage. Plusieurs enquêtes ont été réalisées auprès des anciens diplômés, avec pour objectif de déterminer leurs vœux en matière de poursuite d'études et d'emploi. Plutôt que de nous concentrer d'emblée sur

les métiers en tension de la Région (coté offre), nous avons cherché à déterminer les aspirations de nos stagiaires (coté demande). Plusieurs axes apparaissent clairement à la lecture des résultats d'enquête :

- les métiers du numérique : informatique, numérique, développement web, réseaux sociaux, etc.
- les métiers du CARE : économie sociale et familiale, infirmiers, éducateur spécialisé, psychologue, thérapeute, etc.
- les métiers du secrétariat, pour lesquels nous pourrions envisager plusieurs parcours professionnalisants (médico-social, juridique, comptable...)

Il nous est apparu fondamental de réaliser ce sondage de manière à éviter de proposer des formations destinées à répondre aux besoins des secteurs en tension...qui ne trouveraient pas leurs publics. Il en est ainsi des métiers de bouche, de l'hôtellerie et de la restauration auxquels nous avons pensé de prime abord, mais vers lesquels peu de stagiaires désirent s'orienter.

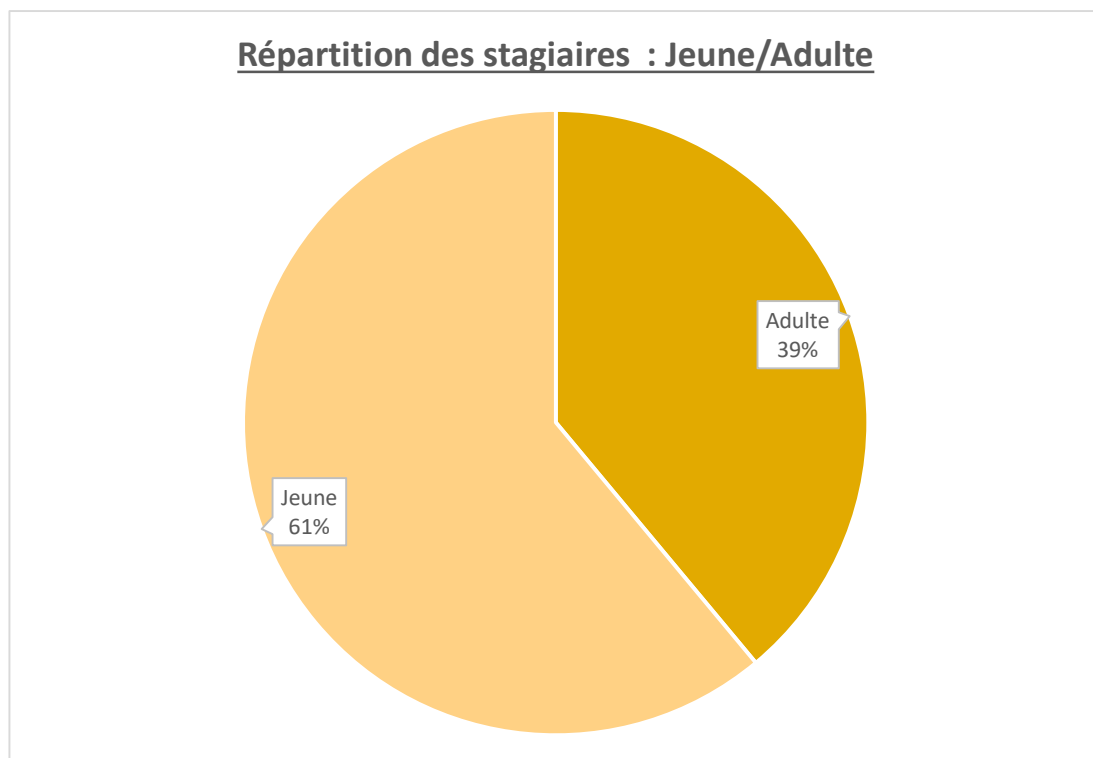
De nombreux contacts ont été initiés avec des partenaires dans le cadre de ce projet, avec l'IRTS, la Cité des Métiers, le CDG 62. Dans un premier temps, nous souhaitons expérimenter l'alternance sur 3 domaines plus particuliers qui semblent correspondre aussi aux besoins en recrutement du territoire : le secteur du social et médico-social, la comptabilité et la gestion administrative et juridique.

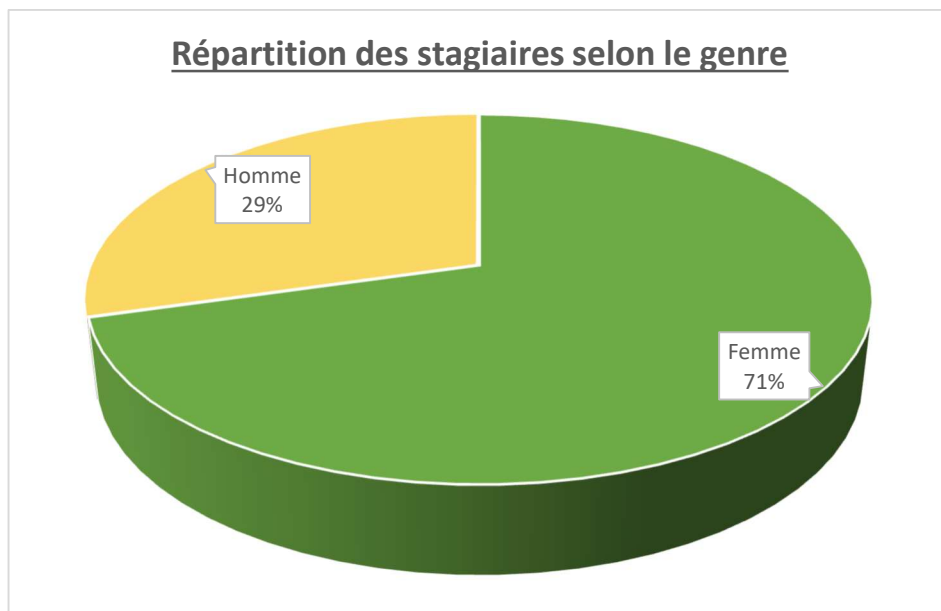
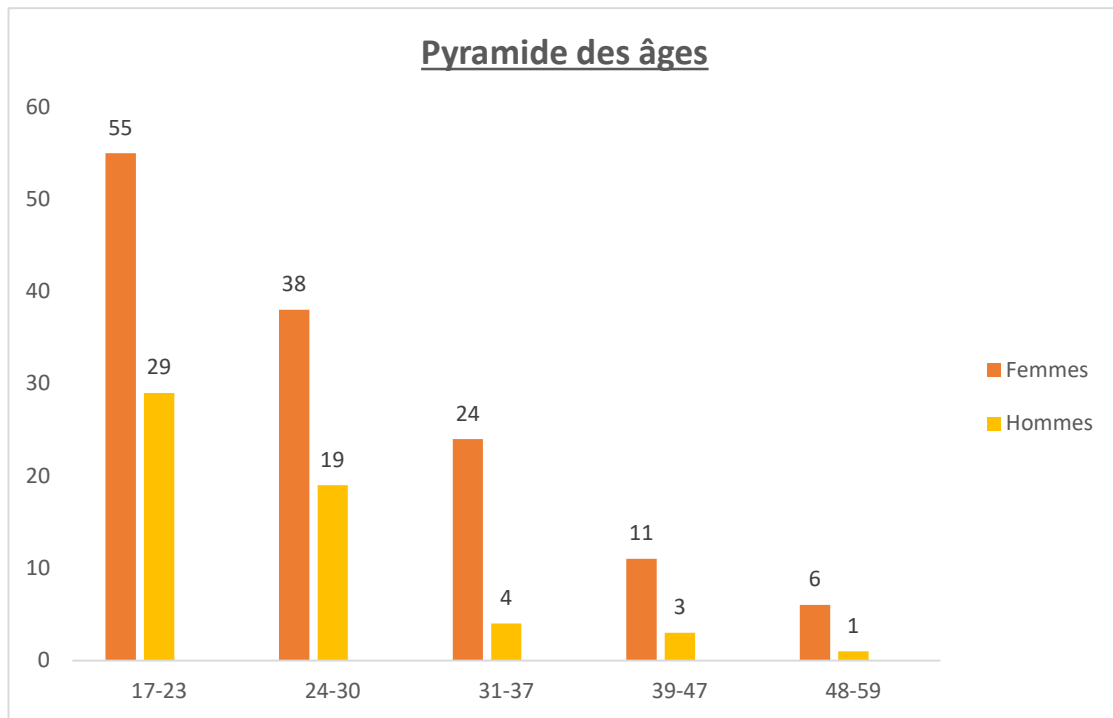
Bilan quantitatif et qualitatif du DAEU pour l'année universitaire 2024-2025

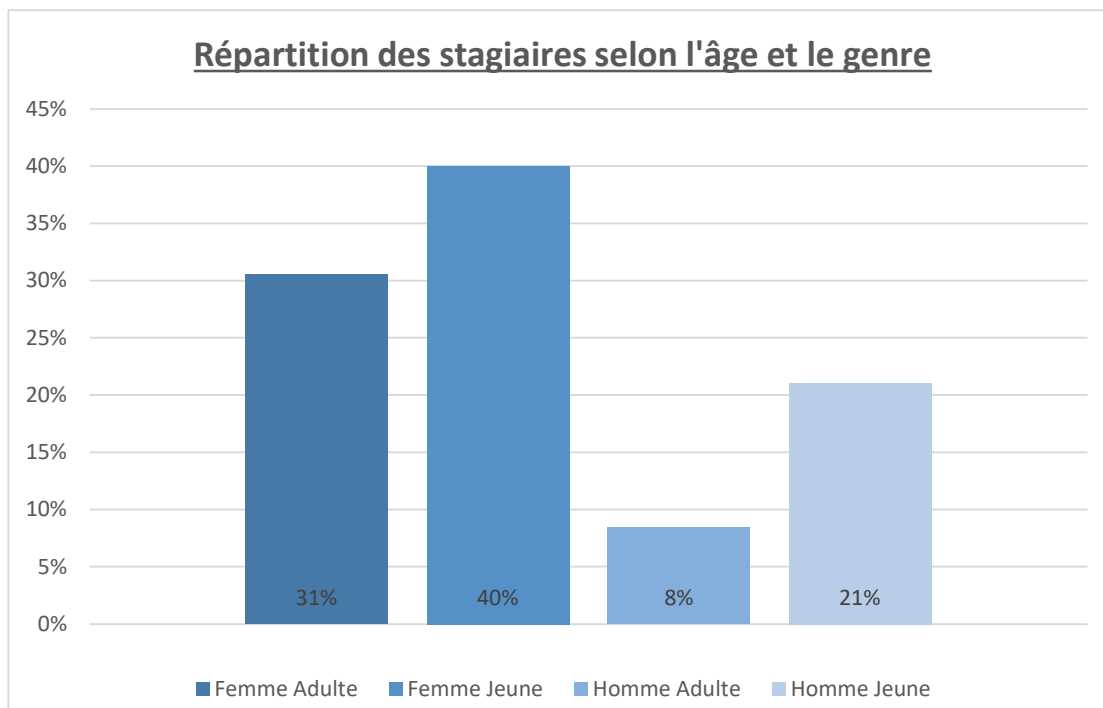
Le dispositif du DAEU a accueilli durant l'année universitaire 2024-2025 381 stagiaires dont 190 sont demandeurs d'emploi et relèvent de la subvention régionale (contre 160 l'année dernière). Pour ces 190 stagiaires, la formation représente un volume horaire de 32 815h.

Penchons-nous à présent sur les caractéristiques sociodémographiques des 190 stagiaires du DAEU de l'année universitaire 2024-2025.

On constate cette année un écart plus important entre les jeunes stagiaires qui représentent 61 % contre 39 % du public adulte qui a plus de 25 ans (alors que l'année dernière, 42.50 % étaient adultes contre 57.50 % de jeunes).



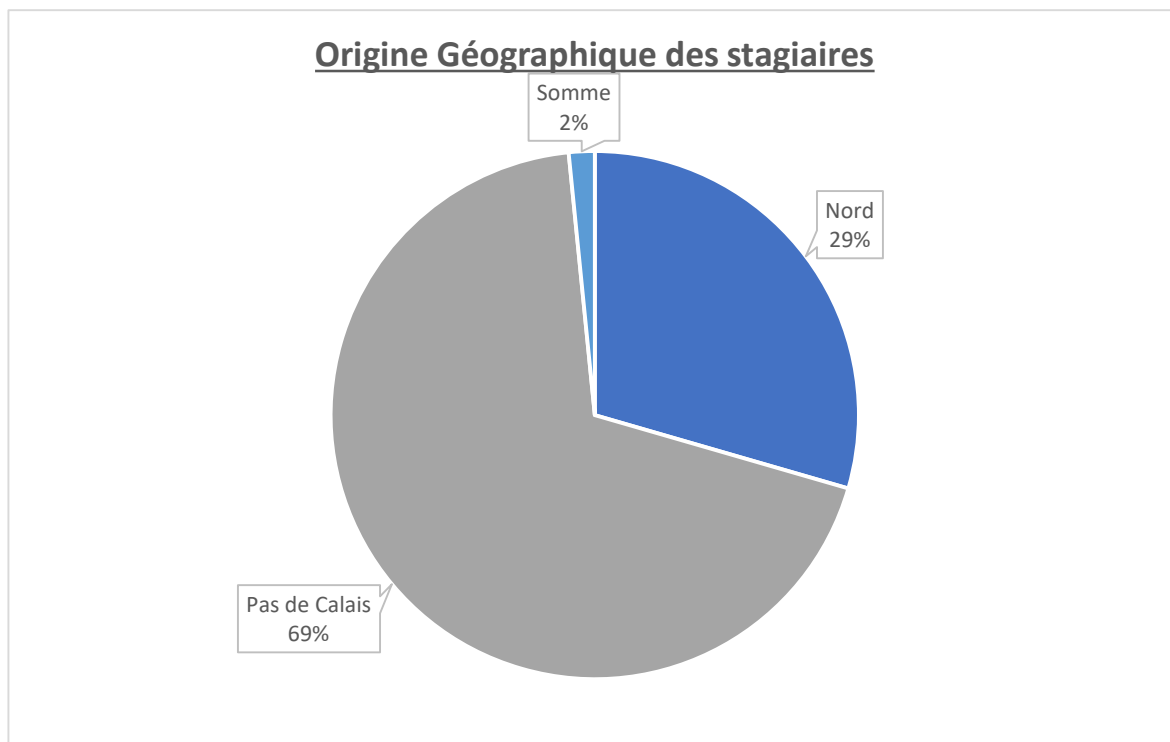




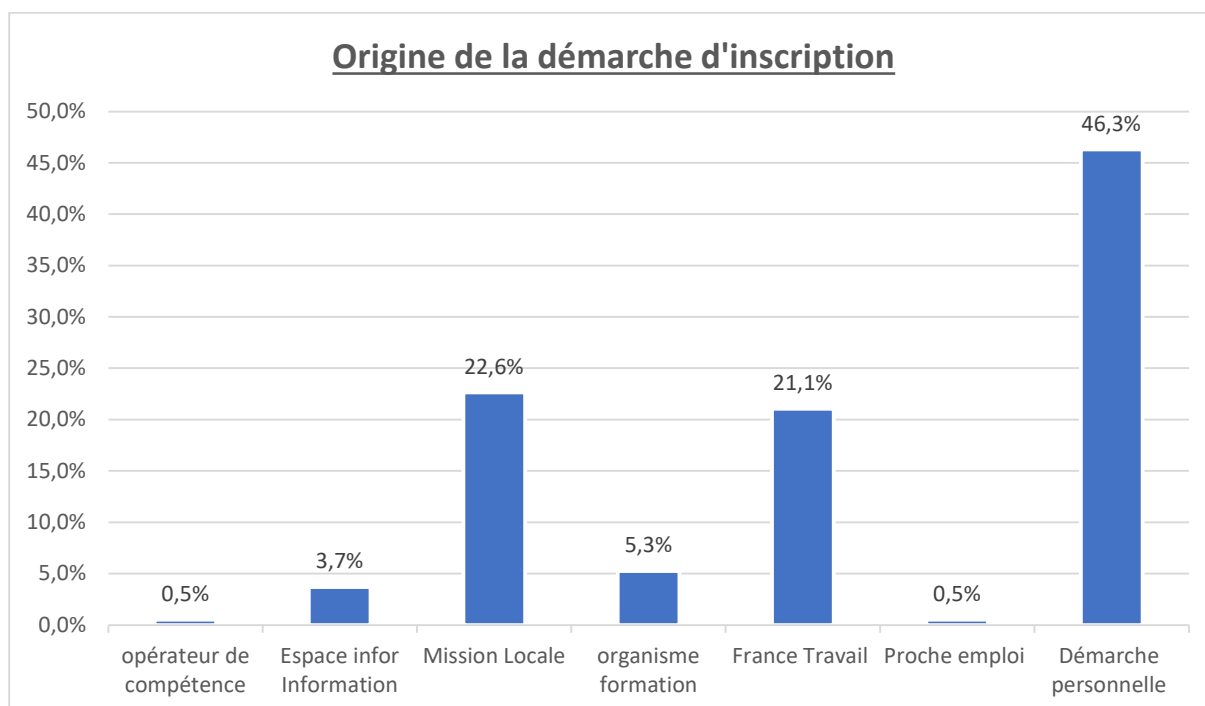
La réduction de l'écart entre les hommes et les femmes se confirme dans la continuité de ces dernières années mais reste toutefois importante : 71 % de femmes contre 29 % d'hommes.

Madame	71%
Femme adulte	31%
Femme Jeune	40%
Monsieur	29%
Homme adulte	8%
Homme jeune	21%

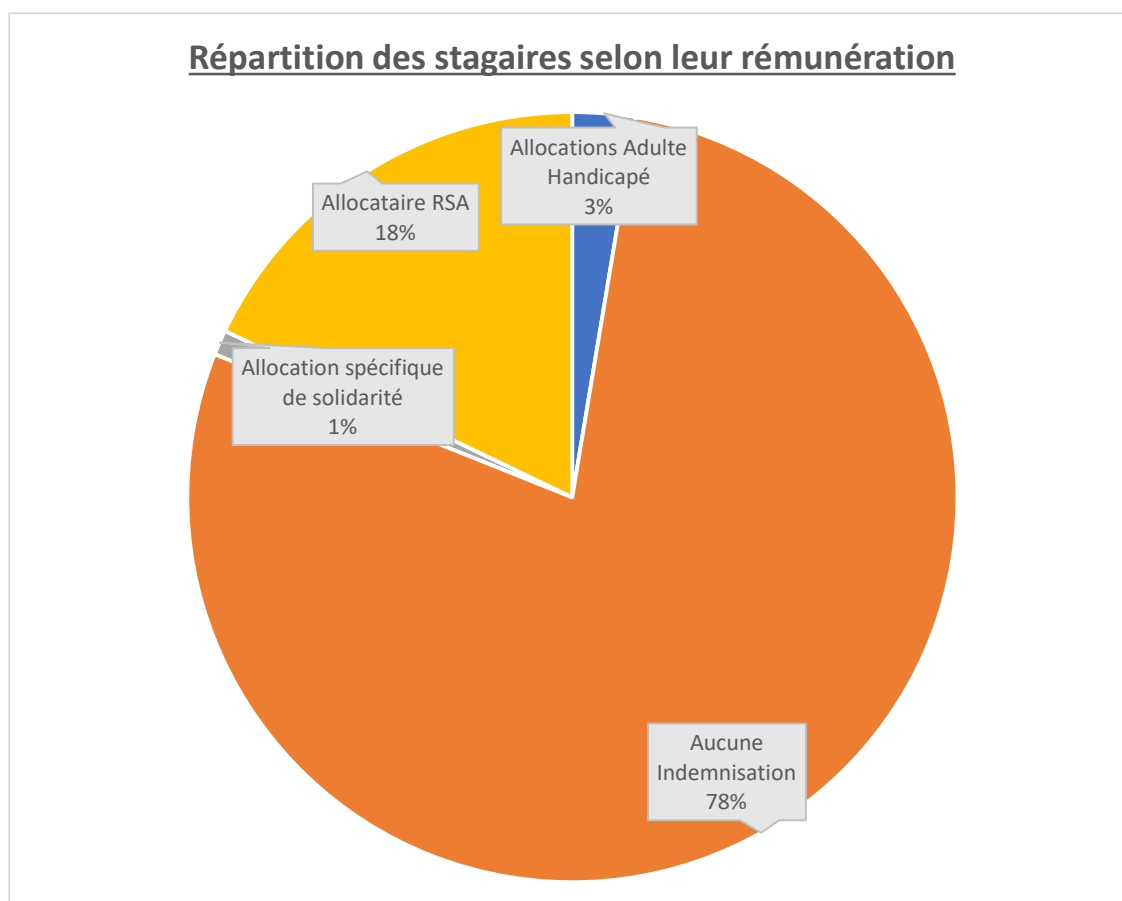
Concernant le public DAEU masculin, les jeunes restent majoritaires (21 % contre 24 % l'année dernière) mais l'écart avec le public adulte (8 % contre 13 % l'année dernière) reste à peu près identique à celui de l'an dernier. Quant au public féminin, nous constatons un écart de 11 % entre le public jeune et adulte, au détriment des adultes.



Il est intéressant de connaître l'origine géographique de nos stagiaires, l'université étant implantée sur 5 sites géographiques situés dans 2 départements : le Pas-de-Calais et le Nord. Il est logique d'observer qu'une majeure partie des stagiaires proviennent du Pas-de-Calais (69 %) et 29 % proviennent du département du Nord, inscrits majoritairement sur le site de Douai.



La majorité des stagiaires se sont inscrits au DAEU via une démarche personnelle (46,3 %) mais il est à noter qu'une grosse partie d'entre eux ont aussi été orientés sur ce dispositif grâce à l'aide de nos partenaires de l'orientation et de l'emploi tels que France Travail, les Missions Locales, l'Espace Info Formation, Proch'emploi, les Opérateurs de compétences (48,4 %). Ainsi, on peut légitimement en conclure que le réseau tissé depuis de nombreuses années avec nos prescripteurs porte ses fruits.



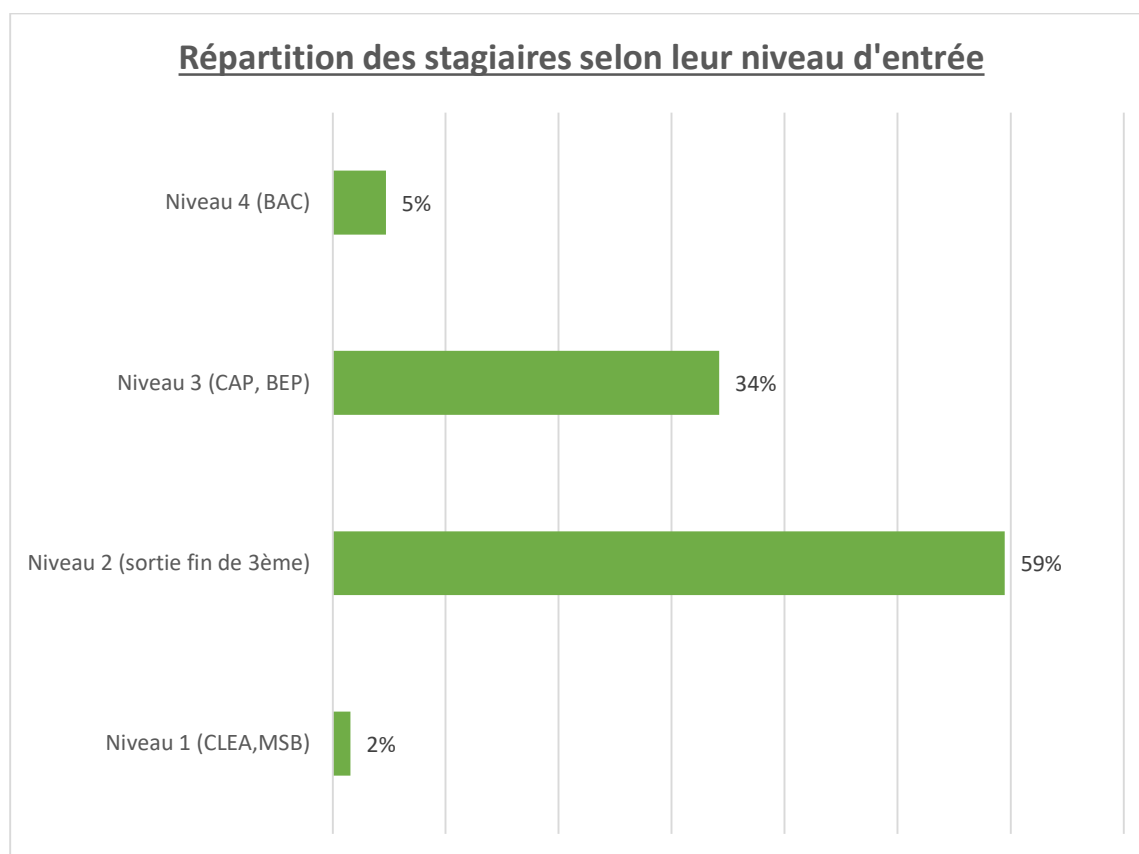
S'agissant de l'épineux problème de la rémunération, on observe une baisse des allocataires du RSA (18 % contre 23 % l'an dernier). Et les bénéficiaires d'une indemnisation France Travail sont encore en nette diminution. Seulement 1% touchent l'allocation spécifique de solidarité (ASS) contre 3 % l'an dernier (et 6 % l'année d'avant).

3 % des stagiaires touchent l'Allocation Adulte Handicapé mais nous avons accompagné 17 auditeurs qui présentent un handicap parmi les 190 inscrits.

Au total, la part de candidats ne percevant aucune indemnisation reste stable au regard de 2023-2024, à 78 %. Il est toutefois à préciser que parmi ceux-ci, 73 stagiaires perçoivent une rémunération ASP via la Région.

Cette absence de financement nous préoccupe car elle pose des problèmes potentiels d'attrition des publics DAEU : sans ressource, ils sont davantage enclins à arbitrer défavorablement pour la poursuite du DAEU ou la poursuite d'études une fois ce dernier décroché en cas de proposition d'activité salariée, si précaire soit-elle. La mise en œuvre du DAEU en apprentissage pourra sécuriser le parcours des stagiaires ainsi que garantir une professionnalisation et créer le cas échéant des vocations.

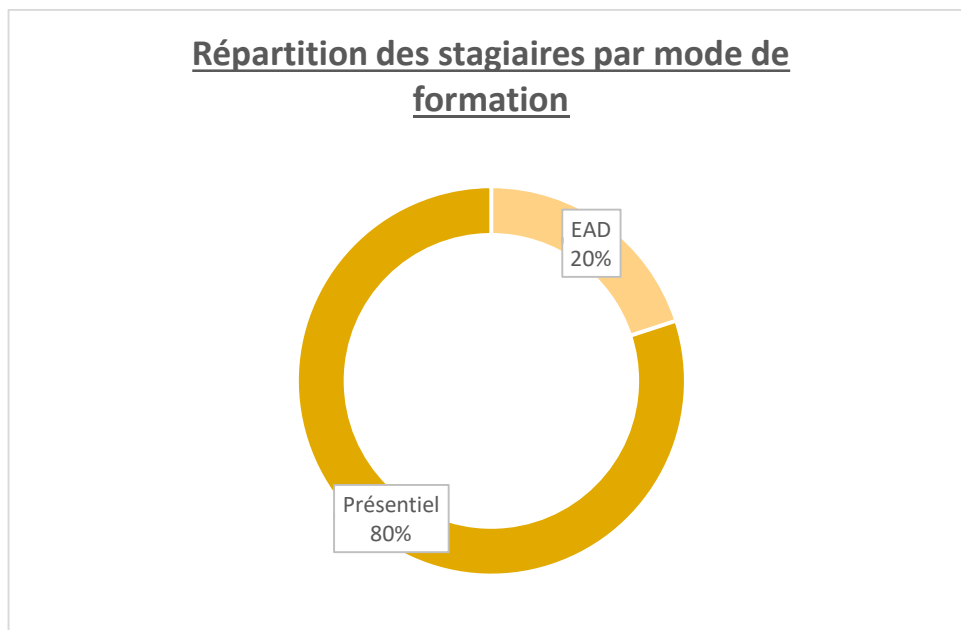
Concernant les niveaux d'entrée en DAEU, nous observons en 2024-2025 une nette diminution des stagiaires de niveau IV (- 11,88 %) au profit des stagiaires ayant décroché en CAP/BEP (+ 13,37 %).



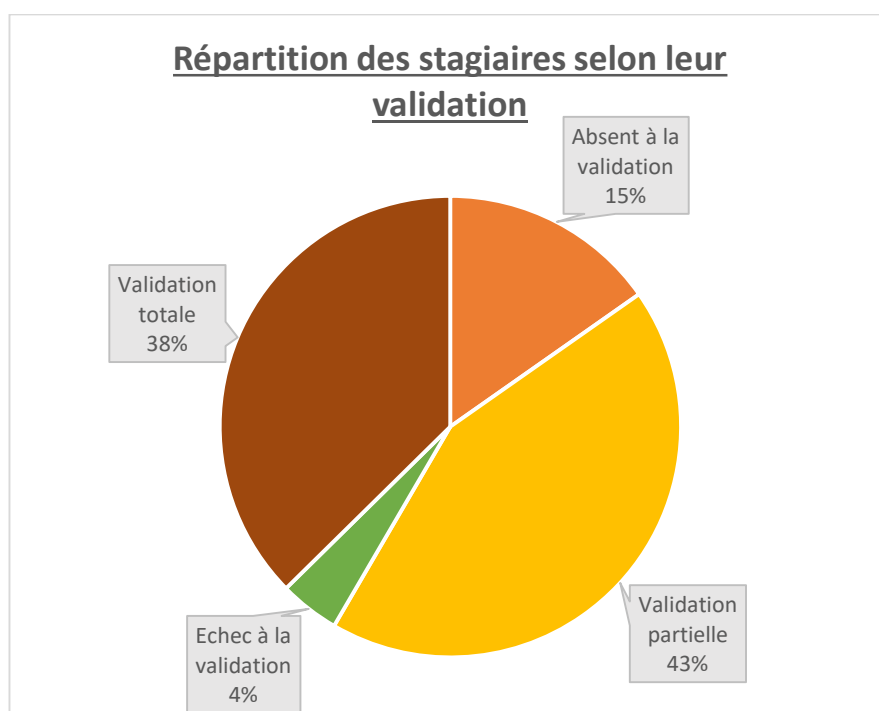
Notons par ailleurs que parmi les 190 stagiaires accueillis et dont la formation est financée par le Conseil Régional, 38 ont opté pour la formule EAD, soit 20% des effectifs durant l'année universitaire 2024-2025, contre 23 % l'année précédente. Ces stagiaires inscrits en EAD bénéficient, comme c'est le cas pour ceux inscrits en présentiel, des services du PACCT ainsi que des temps d'échange réguliers avec les équipes pédagogiques via les visioconférences. Selon leurs contraintes, ils bénéficient d'une formule 100 % EAD ou une formule *blended*,

sachant que nous privilégions largement cette dernière formule, le 100 % distanciel présentant des taux de réussite moins probants.

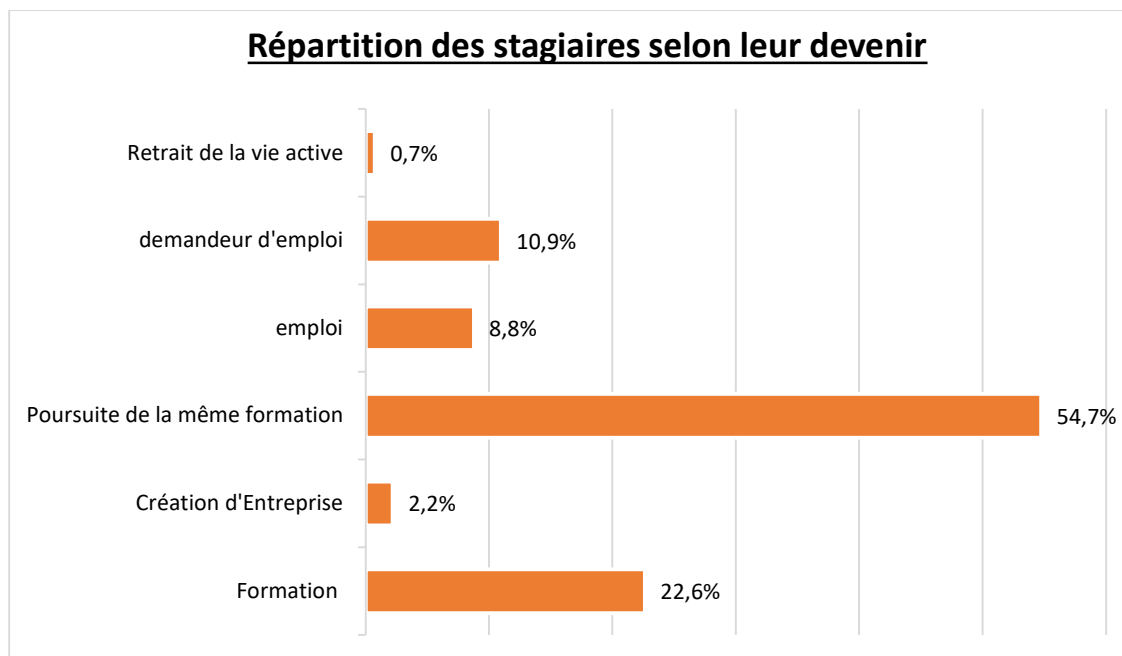
A savoir que le DAEU est également proposé en formule distancielle au public en détention grâce à un partenariat mis en place avec l'UPR de Lille. Depuis, ce partenariat s'est élargi à de nombreux autres UPR : Ile de France, PACA, Grand-Est, Bordeaux et totalise en 2024-2025 159 inscrits dont plus de 29 % en région Hauts-de-France.



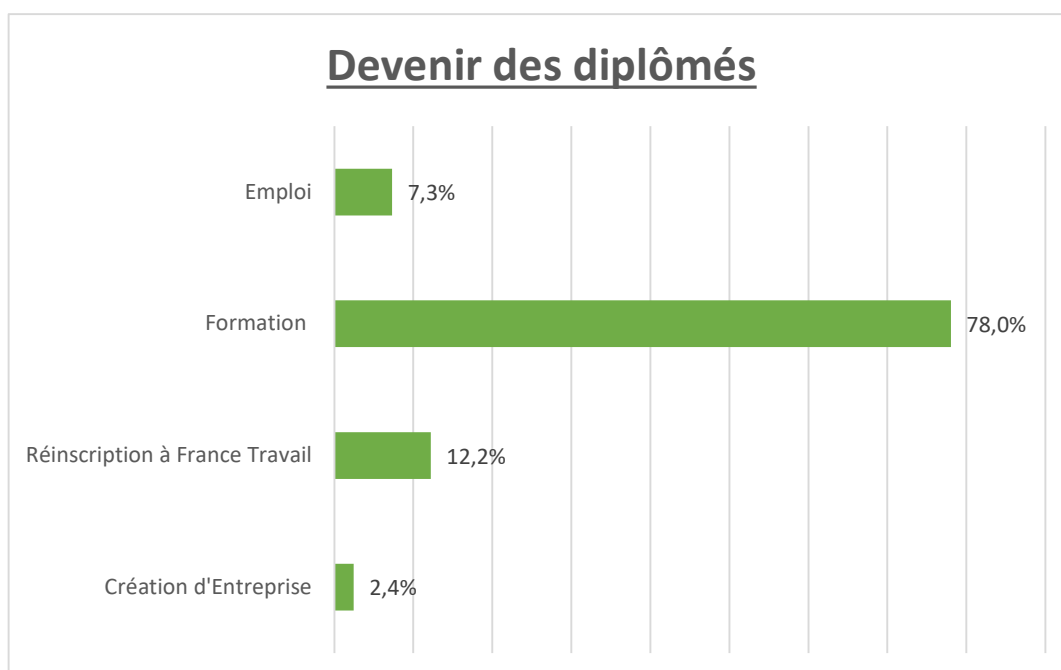
Durant l'année universitaire 2024-2025, 38 % des stagiaires ont validé intégralement leur DAEU.



15 % de la cohorte se sont avérés absents à la validation (contre 23 % l’an dernier).
 La validation partielle a fait un bond cette année en passant de 23 % à 43 %. Et 81 % des stagiaires ont validé tout ou partie du diplôme contre 66 % l’an dernier.
 Il est également à noter que 4 % a échoué à la validation (10 % en 2023-2024).



S’agissant du devenir des stagiaires inscrits en 2024-2025, 54,7 % poursuivent leur formation afin d’aboutir à une validation totale du DAEU. Plus de 20 % poursuivent une formation alors que près de 10 % reprennent une activité (création d’entreprise ou emploi).



Quant aux diplômés, pour 42 % d'entre eux, leur situation n'est pas connue au moment de l'établissement du suivi des stagiaires, ce qui biaise quelque peu les statistiques pour 2024-2025. Ceci dit, pour ce qui est des 58 % des stagiaires qui ont répondu à l'enquête, le taux de diplômés se réinscrivant sur les listes de demandeurs d'emploi s'élève à 7,3 % contre **78 % qui poursuivent dans une formation, 7,3 % qui ont intégré le marché du travail et 2,4 % qui se lancent dans la création d'entreprise**. La part de diplômés inscrits à France Travail est donc bien moins important que ceux qui s'insèrent professionnellement.

Enfin, l'exploitation des données d'ANOTEA mises à disposition par le Conseil Régional des Hauts-de-France montre la satisfaction générale des stagiaires en DAEU, dans la mesure où la moyenne globale de la note d'évaluation est de **4,6 sur 5** (+0.4 points par rapport à l'an dernier). Il faut toutefois signaler que peu de stagiaires ont pris la peine de faire les évaluations sur ANOTEA (36 soit 18 % des personnes interrogées).

Malgré tout, nous ne résistons pas à l'idée de vous partager quelques commentaires dans ce bilan, qui ne font que souligner l'importance du maintien et du développement de ce dispositif auprès des publics fragilisés :

« Formations très utiles et cruciales si on envisage des études à la suite de cela. Je le conseille vivement à ceux qui n'ont pas le bac. »

« Des encadrants et professeurs géniaux. Tout est fait pour votre réussite à condition de s'en donner les moyens. »

« Cette formation est d'une grande qualité ; que ce soit par le niveau enseigné, son contenu que par le professionnalisme des enseignants. »

« Formation top, enseignement top. »

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette année 2024-2025 voit une augmentation des effectifs demandeurs d'emploi s'inscrivant en DAEU (190 contre 160 l'an dernier). Et cette hausse est largement confirmée en 2025-2026 car nous atteignons d'ores et déjà 306 inscrits dont 187 demandeurs d'emploi et ce uniquement à la 1^{ère} session de la formation. *Pour rappel, l'université d'Artois a effectué une demande de subvention pour 180 stagiaires pour 2025-2026.*

D'un point de vue qualitatif, cette année universitaire 2024-2025 **voit confirmer une tendance déjà observée les années précédentes : un service public de formation universitaire à destination des demandeurs d'emploi qui remplit parfaitement son rôle d'insertion durable dans l'emploi et la consolidation des parcours professionnels.** En effet, le devenir de nos stagiaires demandeurs d'emploi renvoie dans une très large mesure à la poursuite d'étude ainsi que le retour à l'emploi.

Par ailleurs, l'évaluation qualitative de la formation a fortement augmenté cette année, avec davantage de répondants que les années précédentes. Le dispositif du DAEU semble être une formation à privilégier auprès d'un public d'ores et déjà fragilisé par la vie.

En conclusion, et au vu de ce bilan et des précédents, nous espérons vivement que le dispositif du DAEU bénéficiera toujours d'une subvention régionale dans le but d'améliorer la promotion sociale et l'inclusion des publics fragilisés. Sans cette subvention, il serait difficile, voire impossible, pour l'université d'Artois de maintenir le dispositif tel qu'il est proposé aujourd'hui : sur plusieurs sites, au plus proches des publics, en formule mixte : présentiel, distanciel, blended, avec une multitude d'options correspondant aux projets d'avenir des candidats.

L'alternance sur le DAEU va être lancée en 2025-2026, l'occasion de réaliser un premier retour d'expérience à la fin de cette année universitaire.